

(Séance du 19 juin 2012)

POS
(11_POS_307)

Postulat Alette Rey-Marion et consorts - Biodiversité ! Les abeilles en sont aussi les garantes !

Développement - texte déposé

Actuellement, les apiculteurs subissent de lourdes pertes. A la sortie de l'hiver — les dégâts n'ont jamais été si importants —, de nombreuses ruches étaient décimées.

Les abeilles disparaissent donc et les pertes sont assumées par les apiculteurs eux-mêmes.

Mais ce qu'il faut savoir, c'est que si les apiculteurs ne reconstituaient pas leur cheptel en achetant des colonies ou des essaims, il y aurait un problème grave de pollinisation.

Comme les abeilles sont d'importantes actrices pour la biodiversité florale et par là aussi fruitière, des mesures sanitaires, mais aussi financières, doivent être rapidement prises pour éviter le découragement de nombreux apiculteurs.

Concernant le problème sanitaire du varroa, l'office vétérinaire fédéral s'en occupe déjà.

Pour le problème financier de remplacement des colonies, je demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'apporter un soutien financier, par l'intermédiaire des associations, pour le remplacement des colonies.

Demande le renvoi en commission.

Oulens-sur-Lucens, le 12 juin 2012.

*(Signé) Alette Rey-Madon
et 25 cosignataires*

Développement en plénum

Mme Alette Rey-Marion : — Pour commencer, je déclare mes intérêts : je suis la mère d'un jeune apiculteur qui, pour la troisième fois en cinq ans, a perdu tout son cheptel apicole cet hiver. Comme vous le savez toutes et tous, les apiculteurs de notre canton, mais aussi de la Romandie et même au-delà de nos frontières, doivent faire face à de grandes pertes de colonies d'abeilles depuis quelques années déjà. Pour la Suisse, les pertes sont estimées entre 50 et 51%. Plusieurs questions se posent mais, hélas, les réponses se font attendre. Il est difficile de cerner les causes de ces pertes avec précision car elles sont certainement dues à plusieurs facteurs difficiles à hiérarchiser. S'ajoutant aux maladies, aux virus et aux parasites, les problèmes posés par certains pesticides ne sont pas encore résolus, tout particulièrement ceux liés aux résidus de ces produits. Pour les apiculteurs, ces pertes peuvent être financièrement très importantes et parfois décourageantes. Cette démarche ne vise pas à faire de nos apiculteurs des assistés, mais plutôt à leur prouver notre soutien pour leur permettre de renouveler leur cheptel.

Par ce postulat, je demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'apporter un soutien financier par l'intermédiaire des associations pour le remplacement des colonies d'abeilles décimées.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.